



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 30 janvier 2018 de 13 h 10 à 13 h 25.

SONT PRÉSENTS : M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M. Steve Morel, directeur général
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Clifford Moar, chef (REPRÉSENTATION)
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère - 13 h 10 à 13 h 20 (REPRÉSENTATION)
M. Stéphane Germain, conseiller (MALADIE)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion spéciale du 8 janvier 2018
 - 3.1.2 Réunion régulière du 9 janvier 2018
 - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 4.1 Centre de conservation de la biodiversité boréale inc. - Nomination
 - 4.2 Destination Lac-Saint-Jean – Budget 2018
 - 4.3 Kaniu Experts-Conseil - Fermeture
5. Éducation et main-d'œuvre
 - 5.1 Journées de la persévérance scolaire
 - 5.2 Programme Emploi étudiant

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

6. Infrastructures et services publics
 - 6.1 Collecte des ordures et des matières recyclables – contrat
 - 6.2 Programmes d'habitation
7. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du Chef Moar, M. Charles-Édouard Verreault assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION SPÉCIALE DU 8 JANVIER 2018

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3.1.2 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2018

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

RÉSOLUTION N° 6952

DIABÈTE QUÉBEC

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, juge important de soutenir des organisations provinciales visant à faire la promotion de la santé;

CONSIDÉRANT que Diabète Québec a pour mission de former, d'informer, de sensibiliser et de contribuer au soutien des avancées scientifiques concernant le diabète ainsi qu'au mieux-être des diabétiques et de leurs familles;

CONSIDÉRANT la prévalence du diabète chez les Premières Nations;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre un support et de la formation aux infirmières de la communauté et est une source d'information importante sur les avancées en matière de diabète;

CONSIDÉRANT que Diabète Québec sollicite l'appui financier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement 2017-2018.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 200 \$ à Diabète Québec dans le cadre de sa campagne de financement 2017-2018.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6953

40^E RONDE NOVICE-ATOME

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, juge important de soutenir des activités sportives d'importance auxquelles participent des Pekuakamiulnuatsh;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est sollicité financièrement par les organisateurs de la 40^e Ronde Novice-Atome de Roberval;

CONSIDÉRANT que ce tournoi se tiendra à Mashteuiatsh et que plusieurs joueurs sont des membres de la communauté.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 500 \$ dans le cadre de la 40^e Ronde Novice-Atome qui se tiendra à Mashteuiatsh du 29 janvier 2018 au 11 février 2018.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6954

SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, souhaite soutenir des organisations régionales dont les initiatives ont un impact sur la santé des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean a pour mission :

- De venir en aide à la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ainsi qu'à sa famille;
- D'améliorer la qualité de vie de la personne atteinte afin de retarder l'hébergement;
- D'amenuiser les conséquences personnelles et sociales de la maladie;
- De favoriser les recherches pour trouver les causes de la maladie afin de mettre au point un traitement.

CONSIDÉRANT que la Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean sollicite financièrement Pekuakamiulnuatsh Takuhikan afin de financer l'organisation d'un brunch-bénéfice qui se tiendra à Roberval le 4 février 2018.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 100 \$ à la Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'organiser son brunch-bénéfice qui se tiendra à Roberval le 4 février 2018.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

4. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

4.1 CENTRE DE BIODIVERSITÉ BORÉALE INC. NOMINATION

RÉSOLUTION N° 6955

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le Centre de conservation de la biodiversité boréale Inc. dirige principalement le Zoo Sauvage de Saint-Félicien et qu'un siège d'administrateur est réservé pour un élu de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT que le fait de siéger sur le conseil d'administration du Centre de conservation de la biodiversité boréale Inc., nous permet d'établir des liens étroits pouvant permettre à notre propre industrie touristique de se développer.

IL EST RÉSOLU de nommer M. Stacy Bossum, à titre de représentant de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à siéger sur le conseil d'administration du Centre de conservation de la biodiversité boréale Inc.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

4.2 DESTINATION LAC-SAINT-JEAN – BUDGET 2018

RÉSOLUTION N° 6956

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la communauté de Mashteuiatsh de bénéficier d'un maximum de levier pour positionner son industrie touristique;

CONSIDÉRANT que Mashteuiatsh est la seule communauté autochtone située autour du Pekuakami;

CONSIDÉRANT que Destination Lac-Saint-Jean permet une centralisation des ressources des municipalités régionales de comté (MRC) et de la communauté;

CONSIDÉRANT que cette structure permet d'améliorer la capacité d'obtenir une plus grande visibilité pour Mashteuiatsh et son industrie touristique;

CONSIDÉRANT que Mashteuiatsh a des sièges réservés au conseil d'administration et que nous pouvons par le fait même participer à la gestion et aux projets à venir de cette structure;

CONSIDÉRANT que Destination Lac-Saint-Jean demande d'approuver le budget 2018 pour le prochain exercice budgétaire et que le montant demandé à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est de 4 336 \$ sur un budget total de 173 470 \$, soit 2,5 % du montant.

IL EST RÉSOLU d'accepter le budget 2018 de Destination Lac-Saint-Jean dont une contribution financière de 4 336 \$ pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et que ce montant soit pris dans les Fonds autonomes – volet développement économique.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

4.3 KANIU EXPERTS-CONSEIL – FERMETURE

RÉSOLUTION N° 5957

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Cegertec ont procédé à la création d'une coentreprise de génie-conseil, soit Kaniu Experts-Conseil selon la répartition suivante :

51 % Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
49 % Cegertec.

CONSIDÉRANT que cette société doit favoriser l'embauche et le développement de ressources autochtones afin d'offrir des services et réaliser des projets respectant les standards de qualité dans le domaine;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de cesser les opérations de la société en commandite Kaniu Experts-Conseils et de la mettre en position dormante, car elle n'était pas rentable;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la société en commandite Kaniu Experts-Conseil et de son commandité 9212-0336 Québec inc. est la volonté de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan depuis plusieurs années.

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet de liquidation des actifs et la répartition de ses produits entre les deux actionnaires au prorata des actions détenues;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M^{me} Adèle Robertson qui est l'actionnaire majoritaire, pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, de la société 9212-0336 Québec Inc. à signer les documents nécessaires afin d'officialiser la fermeture de la société en commandite Kaniu Experts-Conseils et de son commandité 9212-0336 Québec inc.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



5. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

5.1 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

RÉSOLUTION N° 5958

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, considère la diplomation comme l'un des indicateurs de la réussite;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur la vie socioéconomique de la communauté;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe son parcours;

CONSIDÉRANT notre implication au sein du réseau des partenaires CRÉPAS de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean qui est un réseau formel en persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuient aussi cet évènement dont nous, communauté de Mashteuiatsh.

IL EST RÉSOLU de déclarer les dates du 12 au 16 février 2018 comme étant les journées de la persévérance scolaire de notre communauté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'appuyer les comités au sein de notre organisation qui interviennent dans la lutte au décrochage scolaire;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'agir à titre de facteur de persévérance scolaire, de promouvoir et de valoriser la persévérance scolaire à tout moment durant le cheminement scolaire de chacun des nos jeunes.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

5.2 PROGRAMME EMPLOI ÉTUDIANT

RÉSOLUTION N° 6959

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, entend accompagner et soutenir les Pekuakamiulnuatsh dans leur cheminement scolaire et professionnel;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, entend assurer une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a la volonté d'offrir à ses membres des services et programmes adéquats pour le développement de l'emploi;

CONSIDÉRANT que ce programme a fait l'objet de révision majeure en mars 2017;

CONSIDÉRANT que l'expérimentation du programme révisé a permis d'ajuster certains aspects :

- S'assurer de connaître l'ensemble des besoins des employeurs de la communauté en terme d'emplois étudiants;
- Distribuer le budget du Programme- Tshe eshi uitishakanita atusseunilu e tshishkutamuakanita / Emploi étudiant proportionnellement aux demandes faites par type d'employeur (OSBL, privé, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan).

IL EST RÉSOLU d'adopter le Programme - Tshe eshi uitishakanita atusseunilu e tshishkutamuakanita / Emploi étudiant 2018 et de l'appliquer à partir du mois de février 2018.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Stacy Bossum
Adoptée à l'unanimité

Note : Mme Élisabeth Launière arrive à la réunion à 13 h 20.

6. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

6.1 COLLECTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES – CONTRAT

RÉSOLUTION N° 6960

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT que conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services, un processus d'appel d'offres public pour la collecte des ordures et des matières recyclables a été complété en janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des documents, le comité recommande d'accorder le contrat à l'entreprise Claude Paul;

CONSIDÉRANT que l'approbation de Katakuhimatsheta est requise considérant que, conformément à la Grille de délégation d'autorité de gestion, l'appel d'offres est supérieur à 100 000 \$.

IL EST RÉSOLU d'accorder le contrat n° 2017-063 (3) d'une durée de trois ans à l'entreprise Claude Paul, et ce, pour un montant total de 165 084 \$ soit du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2020, avec possibilité de prolongation de deux ans supplémentaires;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

6.2 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 6961

Garantie ministérielle
Programme de garantie de prêt
Lot : La totalité du lot 19-2-2, du rang « C » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6962

Garantie ministérielle
Programme de garantie de prêt
Lot : La totalité du lot 18-A-1, du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 25, proposée par M. Jonathan Germain, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

